



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Samedi 18 janvier 2014**

**Salle Polyvalente**

***Travaux d'isolation du conduit d'aération***

Après le retrait du faux plafond de la salle, l'architecte propose d'isoler le conduit d'aération afin d'éviter les problèmes de condensation et de tache d'humidité comme précédemment. L'entreprise SARL Jean-Claude LAURENT a réalisé un devis dont le montant est de 581 € HT soit 697,20 € TTC. Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de faire isoler le conduit d'aération et demande à madame le Maire de signer l'avenant de ce nouveau travail.

***Déplacement du disjoncteur***

Pour des questions de sécurité le disjoncteur EDF actuellement dans la cuisine doit être transféré dans la partie plonge. Un agent de ERDF est venu voir pour la réalisation de ce transfert et à envoyé un devis de 597,88 € TTC. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide faire réaliser ce transfert de disjoncteur par ERDF et demande à madame le Maire de signer la proposition de modification de raccordement électrique.

***Point sur l'avancement des travaux :***

Les menuiseries sont arrivées. Le peintre propose de poncer les murs de la salle et de mettre une première couche de peinture avant la pose du faux plafond, pour éviter au maximum la poussière.

***Demande d'aide financière dans le cadre de la DETR***

Les élus se sont prononcés, à l'unanimité, en faveur des travaux pour le changement des fenêtres de la salle polyvalente, la peinture de la salle polyvalente, et la mise aux normes « accessibilités aux personnes handicapées » : de l'église.

Le Conseil Municipal sollicite une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2014.

Le plan de financement prévisionnel est donc établi comme suit :

Montant des travaux 14 453,35 € HT

***Amende de Police :***

Les élus se sont prononcés, à l'unanimité, en faveur des travaux pour la mise aux normes « accessibilités aux personnes handicapées » du stationnement sur la commune, Peinture des bandes blanches et des passages protégés dans le bourg.

Le Conseil Municipal sollicite une aide du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel est donc établi comme suit :

Montant des travaux 3 970,16€ HT



Commune de Fourilles  
( 03140 )

***Avis du conseil municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du département de l'ALLIER***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

S'oppose au projet de redécoupage cantonal tel qu'il a été transmis par M. le Préfet au Conseil Général de l'ALLIER.

Et propose que le périmètre du nouveau canton corresponde aux délimitations actuelles de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois.